



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Jeudi 29 Septembre 2011**

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard,  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel,  <b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérard, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain,  M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc,  M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert,  M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri,  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier,  M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,  M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard,  M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent,  M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude,  M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

**Objet : Convention relative au fonctionnement du service Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Clermontais – Avenant.**

Monsieur BRUN informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 21 Avril 2011 le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer une convention tripartite entre la Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier, la Communauté de Communes du Clermontais et le Département de l'Hérault, laquelle a pour objectifs :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-18-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

- De déterminer les obligations respectives des parties en vue de conjuguer leurs efforts afin d'assurer le fonctionnement du R.A.M dans un but de conseil, d'information et d'échange entre les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les différentes structures,
- De déterminer la répartition du financement de l'ensemble des frais de fonctionnement entre les parties signataires.

Il précise que la CAF nous informe que la Commune de Lacoste n'a pas été automatiquement intégrée à la convention suite à son adhésion au 1<sup>er</sup> Janvier et que cette modification doit faire l'objet d'une régularisation par voie d'avenant.

Il convient en conséquence d'autoriser le président à signer un avenant à la Convention relative au fonctionnement du service Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant à la Convention relative au fonctionnement du service Relais Assistants Maternels de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.